

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 A 20H30**

PRESENTS :

M GABAS / MME ARSLANIAN / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M TOUYAROU / M FAGET
M LABURTHE / MME LABARTHE / MME MOLAS / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / M
FALTRAUER / M BORDENAVE / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA
MME ROLANDO / M LAMORT

EXCUSES :

M LACROIX / MME GASC / M BLAYA / MME LABAT / M PRUGUE / MME COLLADELLO / MME
SEMPERE

ONT DONNE PROCURATION :

M LACROIX / MME GASC / M BLAYA / MME LABAT / M PRUGUE / MME COLLADELLO / MME
SEMPERE

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 22 Juin 2017 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Il demande l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour, validée par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. MAITRISE D'ŒUVRE MISE EN ACCESSIBILITE AVENUE DE GASCOGNE
2. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) –
ELEVAGE AVICOLE A LANNEPAX (MME PELIZZA) : REGULARISATION
3. TRANSFORMATIONS ET CREATIONS EMPLOIS
4. CONVENTION MSAP
5. TRAVAUX GELISE – ACQUISITION PARCELLE EX-GERDERES
6. BAIL TERRAIN DE FOUILLES PARCELLE AK 114 MME LAJUS
7. MISE A DISPOSITION LOCAUX 2 RUE FELIX SOULES A L'OTTGA
8. CONTRIBUTION DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LES ANTILLES

QUESTIONS DIVERSES

1. MAITRISE D'ŒUVRE MISE EN ACCESSIBILITE AVENUE DE GASCOGNE

Les services du Département (SLA) ont informé la commune de la programmation par le Conseil Départemental de la réfection de la voie de circulation avenue de Gascogne.

Dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité de la voirie, il serait souhaitable de profiter de cette intervention pour intervenir sur les trottoirs de cette avenue (entre l'avenue de la Ténarèze et la côte de Rochefort).

Les travaux doivent se dérouler en 2018 ou 2019. Vous avez eu copie de la proposition pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux présentée par XGME pour un montant de 11 800 € HT.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ M KUBIAK demande des précisions quant à l'étendue des travaux
- ⇒ MME ARSLANIAN précise que les travaux seront effectués jusqu'à la côte de Rochefort (depuis l'avenue de la Ténarèze)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – ELEVAGE AVICOLE A LANNEPAX (MME PELIZZA) : REGULARISATION

Madame PELIZZA avait déposé en 2011 une demande d'autorisation d'exploiter un élevage au lieu-dit "Barounéou" sur la commune de LANNEPAX (création de 4 bâtiments de 1189 m² chacun objectif de production 726 000 poulets par an).

Après avis du Tribunal Administratif, une régularisation administrative a été prescrite. Vous avez eu copie de l'arrêté concernant l'ouverture de l'enquête publique qui se déroulera à LANNEPAX entre le 16 août et le 15 septembre 2017, ainsi que l'avis d'ouverture de l'enquête (le dossier complet est consultable au service accueil).

Une partie de la commune d'EAUZE étant susceptible d'être concernée par les risques et inconvénients dont cet établissement peut être la source (épandages sur des parcelles de l'Earl Domaine d'Escagnan – M Leroux).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire rappelle le premier projet en 2011 plus en détail
Il explique le contexte de ce nouveau dépôt de dossier
- ⇒ M BORDENAVE apporte un éclairage technique sur les méthodes nouvelles d'épandage et d'élevage
- ⇒ Soutien à la famille PELIZZA

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. PERSONNEL

A) TRANSFORMATIONS ET CREATIONS EMPLOIS

Lors des évaluations annuelles, des propositions d'avancements de grades ont été faites pour certains agents. Après passage en Commission Administrative Paritaire au Centre de Gestion du Gers, ces avancements ont été inscrits sur la liste d'aptitude.

Il s'avère donc nécessaire de transformer les emplois suite à ces avancements, soit :

- Transformation du poste de :
 - Adjoint administratif en adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (Mme TREMOULET)

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe en rédacteur à temps complet (Mme PETIT)
- Agent de maîtrise en agent de maîtrise principal à temps complet (M TROUETTE)
- Adjoint technique en agent technique principal 2^{ème} classe à temps complet (M BARIS)
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe en adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (Mme DHELIAT)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

D'autre part, les emplois aidés occupés par Monsieur Aymeric DULUC et Monsieur Anthony DEYRIES arrivent à leur terme, l'un au 15/10/2017 et l'autre au 15/11/2017.

Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoint technique à temps complet pour ces deux agents au terme de leur contrat.

⇒ MME GARCIA confirme que ces emplois aidés n'existent plus

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'emploi en service civique doit prendre fin en septembre 2017, la création de la MSAP (maison de services au public) en cours de mise en place nécessite de consolider cet emploi. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose :

- Soit la création d'un contrat à durée déterminée de 2 ans pour couvrir le temps de mise en route et d'évolution du service MSAP,
- Soit la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet 2^{ème} classe

L'un ou l'autre à compter du 1^{er} septembre 2017.

⇒ M le Maire rappelle le rôle d'une commune de proposer des services aux populations, notamment dans le cadre de la MSAP.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la création d'un CDD de 6 mois temps plein renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal doit émet un avis favorable à l'unanimité sur ces transformations et créations, et pour modifier le tableau des emplois de la commune en conséquence.

B) MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL A CCGA : ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Après la modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2017/2018, il s'agit d'accepter la mise à disposition de deux agents auprès de la CCGA conformément à la convention à intervenir (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. CONVENTION MSAP

La convention avec les différents partenaires de la Maison des Services Au Public a été signée.

Les services représentés sont :

- Pôle emploi
- CAF
- CPAM
- CARSAT
- MSA
- RSI

Ce nouveau service sera animé par Madame Jessica GUEGEN dont le contrat de service civique se termine et qui va être embauchée au 18/09/2017 sur un emploi présenté question 3 ci-dessus.

L'Etat, à travers le FNADT (fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire) via le SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales) peut participer au coût de fonctionnement de la première année à hauteur de 25% de la dépense prévisionnelle, avec un plafond à 15 000 €.

Une subvention du même montant peut être obtenue du Fonds des Inter-opérateurs.

Vous avez eu pour information la convention signée ainsi que le plan de financement du fonctionnement du service.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. TRAVAUX GÉLISE – ACQUISITION PARCELLE EX-GERDERES

Dans le cadre des travaux sur la Gélise de "continuité écologique", il est nécessaire d'acquérir une parcelle appartenant aux héritiers GERDERES le long de la Gélise pour permettre d'y créer la "passe à poissons" prévue au projet.

Après discussions, les héritiers (SCI La Borde de Bidau) sont d'accord sur le prix de 5000 € pour les 8970 m² de terrain (vous avez eu copie du plan et du courrier des vendeurs).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette acquisition (bornage, frais d'acte, etc) et toutes les démarches y afférentes.

- ⇒ M LABURTHE intervient pour souligner le bien fondé d'une telle acquisition en vue des aménagements futurs prévus sur le cours de la Gélise et des lacs de Pouy.
De plus, à la demande de Monsieur le Maire, il présente la nouvelle organisation territoriale des syndicats de rivières voulue par la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. BAIL TERRAIN DE FOUILLES PARCELLE AK 114 MME LAJUS

Depuis 2011, Madame LAJUS loue à la commune une partie de la parcelle AK 114 à Cieutat. Au départ de 2 ha 6 a et 68 ca puis après les travaux de la Domus 1 ha 84 ca 12 ca.

Un nouveau bail a été signé en 2013 pour tenir compte de la réduction de surface, à titre gratuit en contre partie du fauchage deux fois par an des espaces enherbés du site de la Domus.

Madame LAJUS ne peut plus assurer cette prestation et préfère un nouveau bail payant pour les 1 ha 84 ca et 12 ca exploitables. Vous avez eu copie du nouveau bail à intervenir pour un prix de 85 €/hectare.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. MISE A DISPOSITION LOCAUX 2 RUE FELIX SOULES A L'OTTGA

Le transfert de la compétence Tourisme à l'OTTGA nécessite d'établir un procès-verbal de mise à disposition des locaux de l'activité "tourisme" à l'OTTGA.

Vous avez eu copie du projet de PV avec les annexes décrivant les matériels et contrats transférés.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ledit PV.

⇒ M le Maire précise que la convention sera révisée au 01/01/2018 afin que les compteurs de fluides (eau, électricité, ...) soient directement pris en charge par l'OTTGA.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

1. CONTRIBUTION DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LES ANTILLES

Le mercredi 6 septembre, l'ouragan IRMA a frappé les Antilles. Les îles françaises de Saint Martin et de Saint Barthélémy ont été particulièrement touchées : 95% du territoire a été détruit.

Le bureau de l'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes, mais également d'apporter une contribution à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population.

Aussi, M. le Maire souhaiterait que la Commune d' Eauze participe à cet élan de générosité comme d'autres collectivités avaient pu avoir le même réflexe à l'époque de la tempête Klaus en 2009. Il est donc proposé un don à hauteur de 1€ par habitant, soit 4000€.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

a) M le Maire :

Il présente :

* les évènements à venir sur la commune : journées du patrimoine, 70 ans du Club Taurin, 35 ans du jumelage Eauze/Ampuero (Mme CARDONA détaille le programme)

*les priorités municipales de la rentrée : services publics, écoles, voirie, installations sportives. Une discussion sur l'avenir de la cantine s'ensuit et notamment l'idée de la construction d'une cuisine municipale.

*l'avancée de la recherche de médecins :

- 1 médecin femme de nationalité italienne semble très intéressée (arrivée plausible en janvier 2018)

- le docteur espagnol M Mustapha Ben Simon, déjà rencontré dans le courant de l'année 2017 est en attente d'équivalence de diplômes qui devrait aboutir fin septembre pour une probable installation sur EAUZE en janvier 2018.

- le docteur PREDERO actuellement présente à la Mairie le mardi devrait venir une journée de plus dans la semaine sur EAUZE (60% de ses patients sont élusates).

*précise que le dossier du cabinet médical et de la place Belle Mairie est en cours d'achèvement

* indique que le club house du basket sera inauguré fin septembre

b) M FAGET

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur FAGET, adjoint à la culture, présente le projet de jumelage entre la ville d'EAUZE et une commune d'origine acadienne en Louisiane Breaux-Bridge (Etats Unis). Monsieur BROSSARD, administré d'EAUZE, est invité à témoigner de l'amitié qu'il entretient avec la communauté de Breaux-Bridge (pont-breaux) et le désir des élus de cette

commune de jumeler les deux villes. Un courrier de Monsieur le Maire d'EAUZE et un dossier de présentation seront envoyés prochainement.

c) MME LABARRERE

Elle revient sur la saison culturelle et diversifiée et présente un certain nombre d'évènements à venir.

La séance est levée à 22H15.